



Disponibilite rapprochement de conjoints

Par **delphinex**, le **12/05/2012** à **17:27**

Bonjour,

Je suis enseignante dans l'academie de Lille.

Il y a quelques annees je me suis mise en dispo pour pouvoir suivre mon mari a l'etranger . Tous les ans le rectorat me demande une preuve d'emploi de mon mari afin de prolonger ma demande. Le probleme est que nous avons divorces. Ma vie a l'etranger me plait beaucoup car j'y suis bien integree. je voudrais donc prolonger ma dispo, mon mari est d'accord pour continuer a me fournir une preuve d'emploi. Je considere donc continuer a demander une prolongation de ma mise en disponibilite en mentant sur ma situation maritale, quels sont les risques lies a cette "manoeuvre" ? Pour moi et pour mon ex mari si il venait a vouloir travailler dans le milieu universitaire francais?

Importante note: pour etre claire avec tout le monde: je ne percois rien du ministere de l'EN, je n'ai pas de secu/ mutuelle francaise, ni aucune sorte d'allocations... je n'ai donc pas l'impression de nuire a qui que ce soit, ni de jouer sur 2 tableaux, je pense que ma demarche est "assez" honnete.

merci de votre reponse

Delphine